

Luxembourg, le 25 juin 2018
(OR. en)

10026/18

COAFR 159
CFSP/PESC 595
DEVGEN 105
CSDP/PSDC 358
CIVCOM 127
MIGR 89
COHAFA 45
COHOM 86

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Région du Sahel/Mali - Conclusions du Conseil (25 juin 2018)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la région du Sahel/Mali, adoptées par le Conseil lors de sa 3628^e session, tenue le 25 juin 2018.

Conclusions du Conseil sur la région du Sahel/Mali

1. La conférence internationale de haut niveau sur le Sahel, qui s'est tenue le 23 février 2018 à Bruxelles, a marqué un niveau sans précédent de soutien de la communauté internationale en faveur du Sahel. L'UE demande instamment à toutes les parties prenantes qui ont annoncé des contributions lors de la conférence de préciser celles-ci et de concrétiser rapidement leurs engagements. La réunion ministérielle UE-G5 organisée récemment à Bruxelles par la haute représentante a mis en exergue la coopération large et axée sur les résultats que l'UE mène avec le G5 Sahel. Dans ce contexte, l'UE réaffirme son engagement stratégique global en faveur de la région du Sahel, sur la base de la stratégie de l'UE pour le Sahel et de son plan d'action régional.
2. L'UE continuera à soutenir les efforts de stabilisation des pays du G5 Sahel, en tant que base pour le développement du Sahel. Cela nécessitera, en matière de stabilisation, une approche cohérente entre tous les instruments internationaux et nationaux, l'accent étant mis sur l'adhésion au niveau local et la mise en place d'une approche intégrée pilotée au niveau politique et traitant de manière égale la sécurité, la gouvernance et le développement. Elle doit permettre de s'attaquer aux causes profondes des défis multiples auxquels est confrontée la région et promouvoir un développement durable et inclusif de celle-ci, ainsi qu'une gouvernance ouverte et efficace qui réponde aux besoins et aux aspirations de la population sur l'ensemble du territoire. L'UE continuera à travailler de concert avec les pays du G5 Sahel et appelle au renforcement de la coordination avec tous les acteurs internationaux qui œuvrent dans la région pour faire face à ces défis. Les projets de l'UE, tels que le GAR-SI Sahel, peuvent en outre apporter une contribution notable à cette fin. Par ailleurs, les travaux menés dans le cadre d'initiatives telles que l'Alliance pour le Sahel, qui visent à améliorer le déploiement de programmes de développement, en particulier dans les zones les plus vulnérables, constituent une contribution importante à ces efforts.

3. Dans le cadre de la résolution 2391 du Conseil de sécurité des Nations unies, l'UE confirme qu'elle est déterminée à coopérer avec les pays du G5 Sahel et à les soutenir en ce qui concerne l'opérationnalisation de la force conjointe du G5 Sahel, y compris à travers la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique et la plateforme de coopération, qui est chargée des contributions tant militaires que non militaires entre autres en matière de droits de l'homme et de renforcement de la confiance au niveau local, en étroite coopération avec les Nations unies, l'Union africaine et les organisations régionales et sous-régionales concernées, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'UE invite les pays du G5 Sahel à déployer pleinement le reste des contributions de contingents et d'effectifs de police pour permettre à la force conjointe d'atteindre sa pleine capacité opérationnelle et mener des opérations de lutte contre le terrorisme. Il est important d'aller de l'avant dans la mise en place de structures appropriées pour inscrire la force conjointe du G5 Sahel dans un cadre politique et institutionnel plus large. Dans ce contexte, l'UE attend et soutient résolument l'opérationnalisation rapide d'un cadre réglementaire solide pour prévenir les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international en rapport avec la force conjointe du G5 Sahel, enquêter, prendre des sanctions et rendre compte à ce sujet.
4. Il est également crucial de faire en sorte que les responsables aient à répondre de leurs actes et de transférer dûment aux autorités de justice pénale ceux qui sont appréhendés lors d'opérations et soupçonnés d'actes de terrorisme et d'autres actes criminels. L'UE souligne la nécessité de soutenir les systèmes judiciaires nationaux ainsi que la coopération judiciaire au niveau régional afin de permettre le transfert des suspects et des éléments de preuve entre les différentes juridictions, dans le respect du droit. L'UE souligne en outre qu'il importe d'établir des relations de coopération et de confiance entre la force conjointe du G5 Sahel et les communautés vivant dans les zones où les opérations se déroulent. Le soutien apporté aux organisations locales de la société civile et à d'autres acteurs, tels que les commissions nationales compétentes en matière de droits de l'homme, en vue de renforcer au niveau local les capacités et la confiance entre les forces de sécurité et la population, revêt une importance cruciale à cette fin.

L'UE encourage la présidence du G5 à donner suite au document final de la conférence de haut niveau sur les droits de l'homme et le renforcement de la confiance entre les forces de sécurité et les populations locales au Sahel, qui s'est tenue à Bruxelles le 22 février, et est prête à soutenir un tel processus.

5. L'UE rappelle la contribution réelle qu'apportent les missions menées au titre de la politique de sécurité et de défenses commune (PSDC) dans la région du Sahel (EUCAP Sahel Mali, EUTM Mali et EUCAP Sahel Niger), conformément à leurs mandats de base respectifs dans leurs pays hôtes, y compris en soutien à la force conjointe, compte tenu de sa composante police/gendarmerie. À cet effet, l'UE coopérera avec les gouvernements des pays du G5 Sahel pour assurer l'intégration effective du personnel formé dans le cadre des missions PSDC à leurs forces de sécurité nationales respectives. Outre le renforcement des capacités nationales par les actions au titre de la PSDC, l'UE souligne l'importance que revêt la régionalisation de la PSDC dans la région du Sahel dans le but de renforcer, le cas échéant, le soutien civil et militaire à la coopération transfrontalière, les structures de coopération régionale - en particulier celles du G5 Sahel - et la capacité des pays du G5 à faire face aux défis en matière de sécurité auxquels est confrontée la région, ainsi que la maîtrise locale de ce processus. Cette approche de régionalisation tiendra également compte des efforts déployés par l'UE, notamment dans le cadre de la PSDC, pour stabiliser la Libye.
6. L'UE réaffirme son soutien à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui opère dans un environnement très complexe, et demande instamment que se poursuive l'approfondissement de la collaboration et des synergies entre les différents acteurs et missions sur le terrain. L'UE se félicite des efforts déployés par les Nations unies pour soutenir la force conjointe du G5 Sahel. Elle est favorable à ce que la MINUSMA joue un rôle de premier plan à l'appui de la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Tout en soulignant que c'est aux signataires et à tous les autres acteurs maliens concernés sur le terrain qu'incombe au premier chef la responsabilité du processus de paix, l'UE accueillerait favorablement un rôle renforcé et plus ciblé de la MINUSMA à cet égard.

7. L'UE est vivement préoccupée par l'ampleur de la crise alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de fragilité croissante, de sécheresse et de prix élevé des denrées alimentaires. Elle appelle les gouvernements concernés à intensifier la fourniture d'une assistance et d'une protection vitales, en particulier pour les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les femmes, les enfants et les personnes handicapées. Dans le même temps, et en complémentarité avec les efforts déployés par les gouvernements, l'UE continuera d'apporter un soutien aux millions de personnes vulnérables touchées par les conflits, l'insécurité généralisée, les catastrophes naturelles récurrentes et la pauvreté dans la région, et de renforcer leur résilience. Il est essentiel de prendre en compte le lien entre changement climatique et sécurité dans le dialogue politique, la prévention des conflits, le développement, et les stratégies en matière de risques de catastrophes, ainsi que d'en assurer pleinement l'articulation avec l'action humanitaire, dans une région qui pâtit gravement du changement climatique.
8. La lutte contre le terrorisme, le trafic de stupéfiants et d'armes et la traite des êtres humains sont des défis communs auxquels il est nécessaire de faire face dans le respect du droit international. L'UE rappelle sa solidarité sans réserve avec les pays et les populations qui sont régulièrement la cible d'organisations terroristes et condamne fermement les exactions et les violations des droits de l'homme que ces groupes commettent, en particulier contre la population civile.
9. L'UE réaffirme le rôle essentiel des femmes et des filles pour ce qui est d'assurer la paix, le développement et la prospérité, et appelle les partenaires du Sahel à protéger et faire progresser l'émancipation des femmes et des filles et leur exercice des droits fondamentaux. Cela suppose d'assurer l'égalité en matière d'éducation et de perspectives économiques pour les femmes et les filles, d'améliorer l'accès aux services de soins de santé sexuelle et procréative, et de renforcer le rôle des femmes sur la scène politique, notamment dans les processus de réaction en cas de crise.

Il est capital d'investir dans l'épanouissement, l'autonomisation et l'emploi des jeunes dans le Sahel afin de consolider les progrès accomplis en matière de développement, de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre le terrorisme et la radicalisation. Ces efforts axés sur la prévention des conflits constituent un élément fondamental du partenariat de l'UE avec les pays du G5 Sahel.

Il sera donc essentiel de répondre aux défis démographiques, notamment à l'accroissement de la population dans le Sahel, pour que la région puisse connaître un avenir plus prospère et plus sûr.

10. L'UE confirme une nouvelle fois qu'elle est résolue à renforcer sa coopération avec les pays du G5 Sahel sur la question des migrations dans la région, conformément aux cinq piliers du plan d'action de La Valette, au cadre de partenariat, à la déclaration d'Abidjan UA-UE et aux travaux de la task-force tripartite UA-UE-Nations unies sur la situation migratoire en Libye. L'UE souligne la nécessité de renforcer les efforts collectifs déployés avec les pays du G5 Sahel pour sauver des vies, aider et protéger les migrants et les réfugiés, lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains, garantir l'accès de l'aide humanitaire aux populations vulnérables dans les zones de conflit, tout en offrant des solutions de rechange viables à la migration irrégulière, en particulier aux communautés situées le long des principaux axes de transit. Le renforcement de la coopération en matière de retour et de réadmission, dans le respect du droit et des normes internationaux, revêt également une importance capitale. L'UE réaffirme qu'elle est déterminée à soutenir une coopération étendue entre les pays de la région du Sahel et la Libye en vue de réaliser ces objectifs et de relever les défis transfrontières qui y sont liés, y compris aux frontières méridionales de la Libye, tout en tenant compte de la situation en matière de sécurité dans cette région.
11. La situation au Mali influe sur la région du Sahel et au-delà. Il est nécessaire de progresser encore et de manière systématique dans la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali. L'UE appelle les parties signataires de l'accord d'Alger et l'ensemble des parties prenantes et représentants de la population du nord du Mali à mettre en œuvre de manière effective et sans plus tarder toutes les dispositions en suspens de l'accord. Il faut accroître la participation réelle des femmes, des jeunes et de la société civile au processus. À cette fin, les parties signataires doivent améliorer la communication avec la population malienne au sujet de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali et de sa mise en œuvre, ainsi que le recommande l'Observateur indépendant dans son premier rapport. L'UE se félicite de l'adoption de la résolution 2374(2017) du Conseil de sécurité des Nations unies instituant un régime de sanctions au Mali, et rappelle que toute partie qui ne s'engage pas de manière constructive dans le processus de paix doit être considérée comme un obstacle à la paix.

12. Le processus électoral qui se déroulera prochainement au Mali aura des conséquences durables pour la stabilité et le développement du pays et de l'ensemble de la région. L'UE réaffirme qu'elle est déterminée à soutenir le Mali dans ce processus et accueille favorablement la décision de la haute représentante de déployer une mission d'observation électorale (MOE) pour le scrutin présidentiel de juillet 2018. Seul un processus électoral crédible et transparent, mené dans le respect des libertés fondamentales, assurera la légitimité nécessaire pour permettre aux dirigeants élus du Mali de lutter efficacement contre les multiples défis auxquels est confronté le pays sur le plan de la sécurité, des droits de l'homme, de la gouvernance, du développement et en matière humanitaire. L'ensemble des acteurs maliens, en particulier les organes gouvernementaux compétents, doivent tout mettre en œuvre pour faire en sorte que le scrutin soit crédible, transparent, ouvert à tous et pacifique.
13. L'UE réaffirme qu'elle est résolue et se tient prête à continuer d'accompagner le Mali dans les efforts qu'il déploie pour améliorer la sécurité et le développement du nord et du centre du pays, et pour reprendre le contrôle de tout son territoire. Elle continuera de soutenir, en étroite coordination avec tous les acteurs de la sécurité et du développement, y compris la MINUSMA, la mise en place dans le centre du Mali de relations et de systèmes locaux permettant de gérer les conflits et de préserver la confiance entre la population civile et les autorités gouvernementales, ainsi qu'entre les communautés, dans le plein respect des droits de l'homme, de l'État de droit et de la bonne gouvernance. L'amélioration des relations intercommunautaires devrait être soutenue par la fourniture de services et d'infrastructures publics, ainsi que le prévoient les plans nationaux bénéficiant du soutien de l'UE.
-